Tuillet
AUDIT

Société de
Commissariat aux comptes
et d'Expertise comptable

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre
région Paris / Ile-de-France
Membre de l'association
technique ATH

AGOSPAP

ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

SIÈGE SOCIAL :
15, RUE DE LA BUCHERIE
75005 PARIS

Société anonyme
au capital
de 429.080 €
RCS Paris B 343 541 231
TVA FR 63 343541231

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2014

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 15, rue de la Bûcherie 75005 Paris

A l'attention des membres de l'Assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Avenant n°9 à la convention du 30 décembre 2009 avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, sur la contribution 2014

- En date du 8 novembre 2013, un avenant à la convention pluriannuelle du 30 décembre 2009 a été conclu avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ayant pour objet le montant de la contribution de fonctionnement allouée à l'AGOSPAP par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris pour l'année 2014. L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris s'est engagée à apporter un soutien financier consistant en une subvention de fonctionnement de 17 443 253 € au titre de l'année 2014.
- Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la subvention octroyée par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, s'est élevée à 17 743 253 €.
- L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est membre administrateur de votre Association.

Avenant n°10 à la convention du 30 décembre 2009 avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, sur le financement du CESU

- En date du 8 novembre 2013, un avenant à la convention pluriannuelle du 30 décembre 2009 a été conclu avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ayant pour objet le financement du CESU. L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris s'est engagée à apporter un soutien financier consistant en une subvention CESU de 300 000 € au titre de l'année 2014.
- Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la subvention octroyée par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, s'est élevée à 17 743 253 €.
- L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est membre administrateur de votre Association.

Avenant à la convention pluriannuelle du 31 décembre 2009 avec la Ville de Paris – Département de Paris, visant à reconduire pour une année complémentaire la convention

- En date du 31 décembre 2013, un avenant à la convention pluriannuelle a été conclu avec la Ville de Paris et le Département de Paris, ayant pour objet de proroger la convention initiale pour une année à compter du 1er janvier 2014, après avoir déjà été prorogée pour l'année 2013.
- Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la subvention octroyée par la Ville de Paris – Département de Paris, s'est élevée à 9 023 838 €, complétée d'une contribution volontaire en nature de mise à disposition de locaux pour 378 000 €.
- La Ville de Paris et le Département de Paris sont membres administrateurs de votre Association.

Convention avec SAMUSOCIAL de Paris

- En date du 15 septembre 2014, le SAMUSOCIAL de Paris a passé convention avec votre Association pour que les Agents du SAMUSOCIAL de Paris puissent bénéficier des prestations délivrées, conformément aux mêmes modalités que les autres établissements conventionnées liés par convention avec l'Association. Cette convention est valable du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014 et est renouvelable par tacite reconduction par période de un an et peut être dénoncée à chaque échéance sous réserve du respect d'un préavis de six mois.
- Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les prestations servies aux agents ou salariés du SAMUSOCIAL de Paris représentent un montant de 10 732,78 € de produits à recevoir par votre Association.
- La Ville de Paris est membre administrateur de votre Association.

Paris, le 2 juin 2015

Le Commissaire aux comptes
Tuillet Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



CYRIL BROGNIART
Associé

Tuillet
AUDIT

Société de
Commissariat aux comptes
et d'Expertise-comptable

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre
région Paris / Ile-de-France
Membre de l'association
technique ATH

AGOSPAP

ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

SIÈGE SOCIAL :
15, RUE DE LA BUCHERIE
75005 PARIS

Société anonyme
au capital
de 429.080 €
RCS Paris B 343 541 231
TVA FR 63 343541231

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2014

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 15, rue de la Bûcherie 75005 Paris

A l'attention des membres de l'Assemblée,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AGOSPAP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, indiqués dans la note « 3. Modes et méthodes comptables appliqués aux différents postes du bilan et du compte de résultat » de l'annexe aux comptes annuels, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

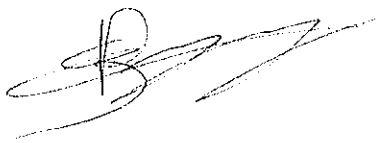
3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 2 juin 2015

Le Commissaire aux comptes
Tuillet Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



CYRIL BROGNIART
Associé

Comptes annuels au 31 décembre 2014

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 15, rue de la Bûcherie 75005 Paris

AGOSPAP

BILAN DE L'EXERCICE 2014

AGOSPAP

BILAN ACTIF	BRUT (A)	AMORTISSEMENTS PROVISIONS (B)	Net au 31 Décembre 2014 (A-B)	Année 2013
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 012 497	919 248	93 249	145 370
Immobilisations corporelles	1 013 956	810 567	203 389	164 107
Avances et acomptes sur immobilisations			0	0
Immobilisations financières	594 854	2 419	592 435	592 435
Total I	**2 621 307**	**1 732 234**	**889 073**	**901 912**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	1 639 822	0	1 639 822	1 035 064
Créances				
Avances et acomptes versés	502 052	0	502 052	437 617
Clients et comptes rattachés	3 739 274	136 539	3 602 735	3 485 515
Personnel et comptes rattachés			0	0
Autres créances	50 465	0	50 465	146 536
Avances diverses	490	0	490	4 365
Divers				
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	0	0	0	0
Disponibilités	4 664 596	0	4 664 596	6 055 976
Total II	**10 596 699**	**136 539**	**10 460 160**	**11 165 073**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	758 324	0	758 324	1 099 074
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	0
Total III	**758 324**	**0**	**758 324**	**1 099 074**
TOTAL GENERAL I à III	**13 976 330**	**1 868 773**	**12 107 557**	**13 166 059**

AGOSPAP

BILAN PASSIF	Au 31 décembre 2 014	EXERCICE 2 013
FONDS PROPRES		
Réserves pour garantie financière	588 600	490 300
Autres réserves	966 323	1 064 623
Réserves pour projet associatif	155 572	155 572
Report à nouveau	-269 629	-261 210
Résultat de l'exercice (n)	-244 386	559 495
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	0	0
Total I	**1 196 480**	**2 008 780**
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	2 146 852	1 578 938
Total II	**2 146 852**	**1 578 938**
TOTAL FONDS PROPRES	**3 343 332**	**3 587 718**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	811 633	669 540
Total III	**811 633**	**669 540**
DETTES		
Divers		
Dettes financières	0	2 889
Emprunts et dettes auprès des établissements bancaires	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 754 765	1 736 598
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 705 552	3 323 734
Dettes fiscales et sociales	1 264 524	1 325 444
Autres dettes	194 218	384 276
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 033 533	2 135 860
Total IV	**7 952 592**	**8 908 801**
TOTAL GENERAL I à IV	**12 107 557**	**13 166 059**

AGOSPAP

COMPTE DE RESULTAT 2014

AGOSPAP

	Exercice 2014	Exercice 2013
PRODUITS D' EXPLOITATION		
Ventes de billetterie	9 382 148	8 132 928
Ventes de prestations	15 369 299	14 487 825
Subventions d'exploitation	27 145 091	26 469 726
Reprises sur provisions et amortissements	133 222	238 009
Autres produits	310 080	304 668
Total produits d'exploitation I	**52 339 840**	**49 633 156**
CHARGES D' EXPLOITATION		
Achats de billetterie	12 667 106	9 835 603
Achats de jouets	1 311 790	1 313 138
Variation des stocks	-604 758	363 419
Autres achats et charges externes	26 636 302	25 002 666
Impôts taxes et versements assimilés	392 980	427 173
Salaires et traitements	2 957 938	3 235 803
Charges sociales	1 593 284	1 708 367
Dotations aux amortissements sur immobilisations	207 745	124 758
Dotations aux provisions sur actif circulant	136 539	133 222
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	142 092	0
Autres charges	7 125 813	7 016 636
Total charges d'exploitation II	**52 566 831**	**49 160 785**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-226 991**	**472 371**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	0	0
Autres produits financiers	88 479	119 886
Total produits financiers III	**88 479**	**119 886**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux provisions pour dépréciations des des éléments financiers	0	2 419
Intérêts et charges assimilées	25 600	13 786
Total charges financières IV	**25 600**	**16 205**
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**62 879**	**103 681**
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	**-164 112**	**576 052**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	14 605	58 352
Produits des cessions d'éléments d'actifs		
Reprises sur provisions		
Total produits exceptionnels V	**14 605**	**58 352**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	94 878	73 697
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés.		
Dotations aux amortissements et provisions	0	1 212
Total charges exceptionnelles VI	**94 878**	**74 909**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-80 273**	**-16 557**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**52 442 924**	**49 811 394**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**52 687 309**	**49 251 899**
5 - RESULTAT COMPTABLE	**-244 385**	**559 495**

AGOSPAP

Annexe au bilan et au compte de résultat

AGOSPAP

Annexe au bilan et au compte de résultat

du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

L'AGOSPAP est en conformité avec les règlements CRC n°99-01 et 99-03 relatifs au plan comptable, les articles du Code de Commerce L.612-1 à 5, R.612-1 à 7, L.123-12 à 24 et R.123-172 à 199-1 et les textes relatifs aux activités de Tourisme.

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables de permanence des méthodes ont été appliqués, ainsi que les principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.
La continuité d'exploitation dépend de la poursuite des conventions AP-HP et VP-DP, qui peuvent être résiliées en cas de non-respect par l'AGOSPAP de ses obligations, tel que définies par les conventions.
La convention VP-DP a pris effet au 1er janvier 2010 pour une durée de trois ans avec possibilité de reconduction deux fois pour une durée d'un an. Elle a été reconduite deux fois jusqu'au terme, soit le 31 décembre 2014. Par décision de l'assemblée générale du 25 novembre 2014 la convention a été reconduite pour une durée de 6 mois à compter du 1er janvier 2015.
La convention AP-HP conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2010 a été reconduite pour une durée de 6 mois à compter du 1er janvier 2015, par décision de l'assemblée générale du 25 novembre 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode d'évaluation des comptes n'a pas changé.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est à relever

3. MODES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. CHANGEMENTS COMPTABLES

Néant

3.2. IMMOBILISATIONS

Les méthodes de définition, d'évaluation et de comptabilisation des actifs sont appliquées selon la réglementation des actifs, à compter du 1er janvier 2005.

3.2.1. Immeubles (Contribution en nature)

La Ville de Paris met à la disposition de l'Association les locaux de la Bûcherie valorisés pour 2014 à 378 k€. La part fixe de la contribution des collectivités parisiennes est définie dans la convention à hauteur de 0,5% de la masse salariale de

l'année n-2 et est constituée de cet apport en nature et d'une subvention de fonctionnement en numéraire.

3.2.2. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire :

- Installations et agencements.....1 à 8 ans
- Matériel de bureau.....2 à 5 ans
- Logiciels, licences2 à 5 ans
- Matériel informatique.....2 à 5 ans
- Mobilier de bureau.....2 à 10 ans

3.2.3. Immobilisations financières

Ce poste qui s'élève à 595 k€ est principalement composé :

- Pour 5 K€ de dépôts de garantie (5 k€ en 2013).

- Pour 587 k€ (587 k€ fin 2013), de nantissement à la garantie du remboursement de toutes sommes en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires susceptibles d'être dues par l'AGOSPAP au titre d'une garantie financière opérateur de voyages dans les conditions prévues aux articles R.211-26 à R.211-34 du code de tourisme pris en application de l'article L.211-18 du code précité.
 A compter du 1er novembre 2014 la garantie est assurée par l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT)

- Pour 2 k€ d'encours de prêts sociaux sans intérêts (2 k€ en 2013) consentis au personnel de l'AP-HP selon la convention signée entre l'AGOSPAP et le Crédit Municipal, la convention ayant été résiliée en février 2009.

Engagement hors bilan de l'AGOSPAP : L'engagement financier de l'AGOSPAP au 31 décembre 2014 relatif à ces prêts s'élève à 136 k€ (177 k€ en 2013). Cf : point 5 page 15

3.3. CREANCES DOUTEUSES

La provision pour dépréciation de 137 k€ (133 k€ en 2013) est établie selon les critères suivants :

- Provision à 100 % : Agents dont la dette remonte à 2012 ou avant.
- Provision à 70 % : Agents dont la dette concerne l'exercice 2013.
- Provision à 50 % : Agents dont la dette concerne l'exercice 2014.

3.4. Garantie LOC AP-HP

La garantie est accordée sur une durée de 36 mois sans pouvoir excéder 9 mensualités de loyers augmentées des charges locatives nettes d'aide au logement selon la convention signée avec CMP Banque le 1er avril 2014.
Au 31 décembre 2014, 40.000€ sont bloqués au titre de la garantie dans le compte bancaire LOC AP-HP du Crédit Municipal pour 4 garanties en-cours.

AGOSPAP

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations brutes

INTITULES	Valeur brute au 01-janv-14	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31-dec-14
immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	620 372	0	0	620 372
Logiciel divers	389 382	7 403	4 661	392 125
TOTAL I	**1 009 754**	**7 403**	**4 661**	**1 012 497**
immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	339 328	72 627	515	411 440
Matériel de bureau	185 264	26 599	0	211 863
Matériel informatique	262 111	86 381	70 880	277 613
Mobilier de bureau	111 146	1 895	0	113 041
TOTAL II	**897 849**	**187 502**	**71 395**	**1 013 956**
Avances et acptes versées sur cde	0	0	0	0
TOTAL III	**0**	**0**	**0**	**0**
immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	2 419	0	0	2 419
Dépôt et cautionnements versés	5 223	0	0	5 223
Nantissement VMP	587 212	0	0	587 212
TOTAL IV	**594 854**	**0**	**0**	**594 854**
Total immobilisations	**2 502 457**	**194 905**	**76 056**	**2 621 307**

4.1.2. Amortissements et provisions sur immobilisations

INTITULES	Amortissements au 01-janv-14	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Ammortissements au 31-dec-14
immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	611 785	6 869	0	618 654
Logiciel divers	252 600	52 656	4 661	300 595
TOTAL I	**864 384**	**59 525**	**4 661**	**919 248**
immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	334 856	71 008	515	405 349
Matériel de bureau	79 246	38 691	0	117 937
Matériel informatique	254 884	29 433	70 880	213 437
Mobilier de bureau	64 756	9 089	0	73 844
TOTAL II	**733 742**	**148 220**	**71 395**	**810 567**
Avances et acptes versées sur cde	0	0	0	0
TOTAL III	**0**	**0**	**0**	**0**
immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	2 419	0	0	2 419
Dépôt et cautionnements versés	0	0	0	0
Nantissement VMP	0	0	0	0
TOTAL IV	**2 419**	**0**	**0**	**2 419**
Total amortissements et provisions	**1 600 545**	**207 745**	**76 056**	**1 732 235**

AGOSPAP

4.1.3. Valeur nette comptable des immobilisations

INTITULES	Valeur brute au 31-Déc-14	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable au 31-Déc-14
Immobilisations incorporelles			
Logiciel Amaris	620 372	618 654	1 718
Logiciel divers	392 125	300 595	91 530
TOTAL I	**1 012 497**	**919 248**	**93 249**
Immobilisations corporelles			
Installations, aménagements divers	411 440	405 349	6 091
Matériel de bureau	211 863	117 937	93 926
Matériel informatique	277 613	213 437	64 175
Mobilier de bureau	113 041	73 844	39 196
TOTAL II	**1 013 956**	**810 567**	**203 389**
Avances et acptes versées sur cde	0	0	0
TOTAL III	**0**	**0**	**0**
Immobilisations financières			
Prêts sociaux AP/HP	2 419	2 419	0
Dépôt et cautionnements versés	5 223	0	5 223
Nantissement VMP	587 212	0	587 212
TOTAL IV	**594 854**	**2 419**	**592 435**
Total	**2 621 307**	**1 732 235**	**889 072**

4.2. STOCKS

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/13	Valeurs brutes au 31/12/14	Variation des stocks
Stock consommables Informatique	2 765	2 145	620
Stock fournitures de bureau	117 613	81 077	36 536
Stock billeterie	900 220	1 545 721	-645 501
Stock chèques mariés-pacses	812	738	74
Stock chèques naissances	2 647	115	2 532
Stock livres retraités	11 007	10 026	981
Total	**1 035 064**	**1 639 822**	**-604 758**

Les stocks sont valorisés au prix d'achat.
En ce qui concerne la billetterie Loisirs, un écart d'inventaire de 11 k€ est constaté en fin d'exercice (4 k€ en 2013).

4.3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES – AUTRES CREANCES

Les créances clients et comptes rattachés soit 3.603 k€ (3.486 k€ en 2013) correspondent essentiellement :

- aux créances clients pour 1.483 k€ (1.589 k€ en 2013), dépréciées pour 137 K€
- à la facturation à établir aux établissements conventionnés 2.089 k€ (1.905 k€ en 2013)

- aux commissions sur chiffre d'affaires à percevoir des prestataires *Vacances en direct* conformément aux contrats à effet au 1er janvier 2014 pour 168 k€ (124 k€ en 2013).

Le poste « Autres créances » qui s'élève 50 k€ (147 k€ en 2013) correspond principalement :

- au poste « Avoirs à recevoir » pour 25 k€ (48 k€ en 2013)
- au poste « Produits à recevoir » pour 26 k€ (72 k€ en 2013)

4.4. PLUS VALUES LATENTES SUR VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La différence entre la valeur liquidative des SICAV au 31 décembre 2014 et leur coût d'achat fait ressortir à cette date, une plus-value latente de 3 k€ (2 k€ en 2013).

4.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste dont le montant s'élève à 758 k€ (1.099K€ en 2013) concerne principalement les dépenses engagées en 2014 pour la saison Hiver 2015 du secteur « Vacances » pour 418 k€, des prestations du secteur « Loisirs » pour la saison 2015 pour 246 k€, de 88 k€ de frais généraux (assurances, maintenances...) facturés en 2014 pour 2015, et des dépenses engagées en 2014 pour la saison hiver 2015 du secteur « Juniors » pour 6 k€.

4.6. FONDS PROPRES

4.6.1. Fonds propres

Postes	01-Janv-14	Affectation résultat 2013	Affectation Fonds propres	Résultat 2014	31-déc-14
Autres réserves	1 064 623	-98 300			966 323
Réserves pour le projet associatif Ets Conv.	0				0
Réserves pour le projet associatif Département	0				0
Réserves pour le projet associatif Ville de Paris	0				0
Réserves pour le projet associatif AP/HP	155 572				155 572
Réserves Garantie Financière	490 300	98 300			588 600
Réserves pour projet associatif	1 710 495	0	0	0	1 710 495
Report à nouveau	-261 210	-8 419			-269 629
Résultat	559 495	-559 495		-244 386	-244 386
Subvention investissement AP	0	0			0
Subvention investissement VP	0	0			0
Subvention investissement	0	0	0	0	0
Résultats s/contr.de tiers financeurs VP	724 650	527 704			1 252 354
Résultats s/contr des tiers financeurs AP	924 418	132 665			1 057 083
Résultats s/contr des tiers financeurs DP	-70 130	-92 455			-162 585
Résultats s/contr des tiers financeurs Ets convent	0				0
Résultats s/contr des tiers financeurs	1 578 938	567 914	0	0	2 146 852
Total	3 587 718	0	0	-244 386	3 343 332

AGOSPAP

4.7. PROVISIONS

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2013	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant au 31/12/2014
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour engagement retraite	669 540	142 092		811 633
Provisions pour dépréciation des immobilisations	2 419			2 419
Provisions sur actif circulant	133 222	136 539	133 222	136 540
TOTAL	**805 182**	**278 632**	**133 222**	**950 591**

4.7.1. Provisions pour risques :

Néant

4.7.2. Provisions pour engagement retraite :

La provision pour charges, comptabilisée à compter du 31 décembre 1995 pour couvrir l'engagement de l'Association vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite a été réajustée au 31 décembre 2014 à 812 k€.

L'engagement est évalué suivant une méthode actuarielle qui intègre pour l'essentiel les éléments de calcul suivants :

- Obligations sociales relevant de la convention du Tourisme Social et Familial
- Taux de probabilité du personnel d'atteindre l'âge de 62 ans
- Taux de probabilité de présence du personnel de l'Agospap : 94.29%
 (Taux pour le personnel âgé de 50 ans et + : 100%)
- Taux d'augmentation des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 1.80% (3.39% en 2013)

4.7.3. Provisions pour actif circulant :

La provision pour dépréciation des créances douteuses, 137 k€ (133 k€ en 2013) concerne :

- le secteur « Loisirs » pour 2 k€ (2 k€ en 2013)
- le secteur « Vacances » pour 25 k€ (25 k€ en 2013)
- le secteur « Juniors » pour 109 k€ (105 k€ en 2013)
- le secteur « Prestations sociales » pour 1 k€ (1 k€ en 2013)

4.8. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'élève à 2.706 k€ au 31 décembre 2014 par rapport à 3.324 k€ au 31 décembre 2013.
Il se décompose principalement en :

- Dettes fournisseurs pour 2.190 k€ (2.748 k€ au 31 décembre 2013)
- Billetterie loisirs, factures non parvenues pour 20 k€ (246 k€ en 2013)
- Vacances, factures non parvenues pour 342 k€ (164 k€ en 2013)
- Prestations sociales, factures non parvenues pour 23 k€ (2 k€ en 2013)
- Juniors, factures non parvenues pour 69 k€ (82 k€ en 2013)
- Siège, factures non parvenues pour 62 k€ (82 k€ en 2013)

4.9. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2.034 k€ (2.136 k€ en 2013) et correspondent principalement à :

- des séjours Vacances pour l'hiver 2015 pour 1.392 k€ (1.456 k€ en 2013)
- des séjours Juniors pour la session de février 2015 pour 481 k€ (505 k€ en 2013)
- des prestations 2014 pour le secteur Loisirs pour 67 k€ (81 k€ en 2013)
- des prestations 2014 pour le secteur Loisirs (VAD) pour 94 k€ (94 k€ en 2013)

4.10. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier figurant au compte de résultat qui s'élève à + 63 k€ (+ 104 k€ en 2013) se décompose en 89 k€ de produits financiers et 26 k€ de charges financières.

Les produits financiers sont composés de :

- 85 k€ de revenus sur des placements financiers
- 4 k€ de revenus divers

Les charges financières sont composées de :

- 25 k€ d'autres charges financières (Escomptes accordés, frais d'impayés et de contentieux et coût de la bonification des prêts CMP pour 24 k€).

4.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de -80 K€ se décompose en :

15 k€ de produits exceptionnels composés principalement de :

- 4 k€ de chèques périmés
- 3 k€ de régularisation CMP
- 5 k€ de régularisations sur les comptes clients
- 3 k€ de régularisations sur les comptes fournisseurs

95 k€ de charges exceptionnelles composées principalement de :

- 46 k€ de régularisation des comptes clients
- 27 k€ subvention Dom 2009 VP/DP non versée
- 12 k€ de régularisation CMP
- 5 k€ de dédit sur contrat de location
- 3 k€ de régularisations diverses
- 2 k€ de charges liées aux séjours juniors

AGOSPAP

5. ENGAGEMENT HORS BILAN

Etablissement	Nature	Date de la convention	Entrée en vigueur	Montant maximum de l'engagement
Crédit municipal de Paris	Prêts avec intérêts au bénéfice des salariés de l'APHP	28/02/06	01/01/06	136 k€
Garantie LOC AP-HP	La garantie est accordée sur une durée de 36 mois sans pouvoir excéder 9 mensualités de loyers augmentées des charges locatives nettes d'aide au logement. Au 31 décembre 2014, 40.000€ sont bloqués au titre de la garantie dans le compte bancaire LOC AP-HP du Crédit Municipal pour 4 garanties en-cours.	01/04/14		30 K€
Garantie UNIMAT	Garantie du remboursement de toutes sommes en principal intérêts, commissions, frais accessoires susceptibles d'être dues par l'AGOSPAP au titre d'une garantie financière opérateur de voyages dans les conditions prévues aux articles R.211-26 à R.211-34 du code de tourisme pris en application de l'article L.211-18 du code précité	01/11/14		831 k€

L'Agospap est engagée vis-à-vis du Crédit Municipal de Paris dans le cadre des prêts au bénéfice des salariés de l'AP-HP et des garanties de loyer .

En ce qui concerne la garantie financière opérateur de voyages, l'Agospap est garantie par l'UNIMAT.

6. PERSONNEL ET DIRIGEANTS

6.1. Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts dirigeants de l'association sont le président, le vice-président et le trésorier. Comme tous les membres du Conseil d'administration, ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Des remboursements de frais peuvent être opérés dans le cadre de leur mission (repas, hébergement, transport), tout particulièrement lors des visites des centres Juniors. Ils se sont élevés, pour l'ensemble des administrateurs à 26 k€ (28 k€ 2013).

6.2. Rémunérations

La moyenne mensuelle brute des cinq plus hauts salaires, calculée sur la base annuelle au 31 décembre 2014, s'élève à 5.835 € (5.512€ en 2013).

6.3. Effectifs

L'effectif des permanents, contrats à durée déterminée exclus s'élève à : 69 (73 au 31 décembre 2013 et se décompose de la manière suivante :
Cadres : 23 -Agents de maîtrise : 27 – Employés : 19.

7. AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2014 s'élève à 32 k€.

AGOSPAP

8. DETAILS DES CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Libelle	LOISIRS	JUNIORS	VACANCES	PRESTATIONS SOCIALES	COMMUNS	Total
Activites Loisirs		147 019.42				
Achat Billets Stockés	11 963 573.36					
Achat Billets non stockés	579 049.17					
Achat billets non stockes (Depot Vente)	-22 408.00					
R.R.R S/achat	-128.29					
Achats de billetterie	**12 520 086.24**	**147 019.42**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**12 667 105.66**
Achats de Jouets	**0.00**	**1 311 789.83**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**1 311 789.83**
Variation stock fournitures bureau	36 564.50				-27.96	
Variation consommables informatiques					620.40	
Variation stocks Loisirs	-645 501.87					
Variation stock chèques mariés-pacses				73.80		
Variation stock chèques naissances				2 532.20		
Variation stock livres retraités				981.02		
Variation de stocks	**-608 937.37**	**0.00**	**0.00**	**3 587.02**	**592.44**	**-604 757.91**
Pertes sur créances irrécouvrables	406.30	13 298.00	2 506.65			
Exonérations				35 832.02		
Aides exceptionnelles				720 168.52		
CESF				12 710.00		
Frais d'obsèques non remboursables				15 800.00		
Subvention arbre denoël		3 796.50				
Aides familiales (A)				30 544.00		
Bourses de vacances				250 985.52		
Bons maman				60 332.80		
Allo déménagement (A)				498 840.13		
Alloc DOM arrivée				1 953.54		
Alloc DOM départ				18 992.82		
Livre retraités				22 824.74		
Médaille du travail				279 170.46		
Cadeaux mariage				67 497.57		
Cesu				257 168.76		
Allocation retraités après réforme				211 695.00		
Allocations départ en retraite				2 757 809.00		
Veufs agents décédés retraites (A)				244.00		
Naissances				63 189.00		
Enfants handicapés				380 865.00		
Veufs agents décédés				59 266.00		
Allocation rentrée scolaire				70 171.27		
Complément d'allocation rentrée scolaire				132.42		
Handicapés alloc mensuelles				1 142 294.29		
Remboursement séjours handicapes		12 517.76				
Charges de gestion courante	21.86	42.38	65.04		84.99	
Dédits sur achats - Frais d'annulation		50 776.71	43 398.15			
URSSAF sur prestations				40 411.57		
Autres charges	**428.16**	**80 431.35**	**45 969.84**	**6 998 898.43**	**84.99**	**7 125 812.77**

AGOSPAP

9. EVENEMENTS POST-CLOTURE :

Néant